

APERÇU SELECTIF DES ARCHIVES DE L'ABBAYE DE SENANQUE
François Pourcelet

Il n'y a pas de hasard, mais une suite logique d'intérêts convergents...

Les archives de l'abbaye de Sénanque sont réparties en deux fonds : les archives anciennes, de la fondation du monastère au milieu du XII^e siècle à la Révolution française, et les archives contemporaines, de la fondation au milieu du XIX^e siècle de la Congrégation de l'Immaculée Conception dans l'Ordre de Cîteaux par le Père Barnouin à nos jours : ces documents courent sur une période de près de huit siècles.

Les archives anciennes.

Les archives dites anciennes dont nous avons une photocopie sous la forme de microfilms tirés en partie sur papier se trouvent aux archives départementales du Vaucluse, au Palais des Papes en Avignon. Elles ont été transférées de l'Abbaye en ce lieu à la suite des décrets de l'Assemblée nationale, en 1790. L'inventaire a été fait sur place avant de quitter l'abbaye par les commis envoyés de l'Assemblée nationale qui ont dressé un état des lieux, des hommes et du mobilier, état dont nous citons en fin de compte rendu le fac-simile de la première et de la dernière des 14 pages manuscrites, et qui est signé comme, suit : *Extrait*

Collationné Sur Son original par nous Louis François Silvestre Secrétaire greffier De La Commune De Gordes Soussigné Collationné L.f.Silvestre Secr.gr.

A.D. Série Q 6.

1. Description du document. 14 photocopies reproduisant en apparence les 14 pages numérotées d'un cahier fait en papier. Les pages sont écrites recto verso. L'écriture est facile à lire. Le texte est en français moderne, la ponctuation lacunaire, les «e», «d», «l», «r» sont écrits en majuscule lorsqu'ils commencent un mot. En revanche les phrases ne commencent pas par une majuscule, les noms propres n'en ont pas non plus. Le texte est limité en haut de page, à gauche, par deux traits parallèles obliques, et souligné en bas de page, certainement pour éviter tout ajout éventuel.

2. Datation. La date est indiquée avec précision par le document : mai 1790, les 17, 18, 20 (jeudi), 26 (mercredi). Le travail commence à 7h du matin les 18,20 et 26, est arrêté le soir, à une heure « tarde », sans plus de précisions, les 17,18 et 20.

- le 17 mai, étude et description des archives et des livres de l'abbaye.

- le 18 mai, description des objets liturgiques, du nombre des cloches, des appartements et de leur mobilier, de la cave, des bastides et troupeaux situés en divers endroits, étude des comptes de l'abbaye : les dépenses.

- le 20 mai, suite de l'étude des comptes de l'abbaye : les recettes, nombre et noms des religieux.

- le 26 mai, gestion de Dom Dreux, questions sur son devenir, bilan.

2. Contexte historique. L'intervention du maire et d'officiers municipaux de Gordes à Sénanque a été ordonnée par une série de décrets de l'Assemblée nationale promulgués les 20 février, 19 et 20 mars 1790 et ratifiés le 26 mars de la même année. Il semble que ces décrets préparent la suppression des établissements religieux, du moins d'une partie d'entre eux, suppression devant être précédée par l'inventaire de tous leurs biens, mobiliers et immobiliers, l'état de leurs recettes et dépenses, la liste des religieux et leur choix de rester ou non à l'état de religieux.

3. Procédure. Les Officiers suivent fidèlement la procédure dictée par les décrets : ils se rendent sur les lieux, montrent et lisent le décret, dressent l'inventaire des archives et contrôlent la véracité des actes qui leur sont présentés, dressent l'inventaire détaillé de tous les biens du monastère, vérifient les comptes, font enquête sur les religieux de l'abbaye.

4. Plan du document.

Présentation : situation et « protagonistes ».

Archives et livres : description et livres de l'abbaye.

Objets et mobilier du monastère : inventaire des objets liturgiques, des cloches, du mobilier, linge, vaisselle des appartements, salle à manger, cuisine, cave

Bastides : bastide des Combettes, bastide de Sénanque.

Dépenses et Recettes : dépenses et revenus.

Religieux : nombre et noms des religieux.

Gestion de Dom Dreux depuis 1781. Rester ou non religieux.

Bilan et signatures.

5. Inventaire des biens mobiliers et immobiliers.

Objets liturgiques : 1 ciboire en argent, 1 grand calice en argent, 1 calice dont la coupe est en argent et le pied en cuivre doré, 1 ostensor en argent. 2 patines d'argent. 6 chandeliers d'autel. 2 croix. 1 lampe. 1 encensoir et navette en cuivre. 5 ornements en soie. 3 aubes. 3 nappes d'autel. Quelques tableaux « vieux et usés ».

1 grosse cloche, 2 plus petites dont une fêlée.

Mobiliers d'appartement : 2 armoires. 1 garde-robe bois de noyer. 1 commode. 5 matelas. 5 paillasses. 2 lits de bois. 3 pliants. 1 tour et rideau de Cadix vert. Quelques portières de Cadix vert en mauvais état. 6 tables en bois. 3 sofas, 6 fauteuils. 32 chaises. 7 tabourets de paille vernissés verts. 5 paires de chenets en fer. 3 pierres. 3 pelles. 1 pendule de fer. 1 gros timbre. Clochettes de porte et autres sonnettes

Linge : 12 draps de lit en médiocre état. 6 draps grossiers. 6 couvertures de lit en laine. 2 couvertures de coton. 2 courtpointes. 4 nappes. 38 serviettes.

Vaisselle : 4 couverts d'argent. 1 cuiller à potage. 1 cuiller à ragoût. 1 cuiller en argent. 7 plats. 5 assiettes. 2 pots en étain. 2 chaudrons. 2 casseroles. 2 tourtières. 1 fontaine. 1 bassinoire en cuivre. 2 fusils. 1 pistolet

Cave : 13 tonneaux dont 7 cerclés en fer.

Bastides : Troupeaux de bœufs, moutons et brebis. 11 ruches. 8 cornues pour les vendanges.

A.D. Séries H 1, 2 et 3

Le chartrier de l'abbaye, trouvé en l'état en 1790, a été établi par le sieur Reinier de La Saige et fini le 28 décembre 1783. La série H 1 in folio donne l'état général et particulier de tous les biens et rentes de l'abbaye (seulement le relevé des différents chapitres - à rebours nous avons l'inventaire des titres recopié in extenso).

Les séries H 2 et 3 traitent du chartrier sur 2 volumes in folio microfilmés (2 Mi 220) couvrant la période de 1190 à 1745 Nous y trouvons une grande partie des actes de Sénanque et pouvons donner quelques précisions en exemple, soit la répartition des actes par siècle, les résultats en chiffres et pourcentages pour un total de 440 actes :

- XII^e : 9 actes (1,6%)
- XIII^e : 130 actes (29,3 %)
- XIV^e : 210 actes (48,6 %)
- XV^e : 56 actes (12,6%)
- XVI^e : 24 actes (5,4%)
- XVII^e : 9 actes (2%)
- XVIII^e : 2 actes (0,5%)

Les actes sont répartis en baux, cessions donations, échanges, procès, reconnaissances, transactions, et ventes. Avec 340 actes, les XIII^e et XIV^e siècles représentent 75 % de l'ensemble sur 7 siècles.

Reportons-nous, maintenant, au XII^e siècle. D'après la tradition, nous pouvons établir une chronologie de la fondation d'abbayes comme suit :

L'an 1136 et le 18 des calendes de may, le monastère du **Toronet**, Ordre de Cîteaux, sous le titre de Notre-Dame de Floreya, près de Carcès, diocèse de Fréjus.

L'an 1137 et le 6 des calendes de juillet, le monastère **d'Aiguebelle**, Ordre de Cîteaux, au terroir de Réauville, ancien baillage de Provence du comte de Grignan, diocèse de Saint Paul Trois Châteaux en Dauphiné.

L'an 1147, le monastère de **Sauvecane (Silvacane)**, ordre de Cîteaux, près du village de La Roque (d'Anthéron), diocèse d'Aix, uni au chapitre de Saint-Sauveur de la même ville par le Pape Eugène IV vers 1140. Raymond des Baux y fut enterré vers 1150.

L'an 1148 et le 9 des calendes de juillet, le monastère de **Sénanque**, Ordre de Cîteaux, au terroir de Gordes en Provence, diocèse de Cavaillon.

Encore d'après la tradition, la fondation de ces abbayes coïnciderait avec le voyage de saint Bernard, + 1153, dans le sud-est, appelé à prêcher pour lutter contre l'hérésie de Pierre de Bruys, qui, des bords de la Durance s'étendait vers ceux du Rhône et les montagnes du Luberon... Pierre, en 1119 ou 1122, venant de Mazan, diocèse de Viviers en Ardèche, aurait été le premier abbé de Sénanque, et l'on note Alphant, évêque de Cavaillon,, en 1156... et Benoît, son successeur sur le siège épiscopal de 1156 à 1178. Les archives actuellement dépouillées ne donnent pas la date de la dédicace de l'église. En revanche, 2 autels sur la face nord, de part et d'autre de l'abside portent gravées les inscriptions commémoratives suivantes :

1. (Chapelle du transept, au nord, côté de l'épître) *Le IV des nones d'août, par Benoît, évêque de Cavaillon, en l'honneur des saints Jean Baptiste, Laurent, Faustin et Innocent dont les reliques y sont conservées.*

2. (Chapelle du transept, au nord, côté de l'évangile) *Le jour des calendes d'août, par Benoît, évêque de Cavaillon, en l'honneur du Bienheureux Benoît de la Sainte Croix et de Saint André apôtre, dont les reliques y ont été déposées.*

Il semblerait que la construction du monastère se soit faite à partir de la riche donation du comte de Provence selon la charte datée de 1149, signée de 4 témoins : Boniface de Castellane, Albert Ferault, Guy Montbrison et Guillaume de Châteaurenard. 35 ans plus tard, la fondation du monastère sera confirmée par une charte datée de 1184 qui pourrait donner à penser qu'à cette date, si la construction n'était peut-être pas terminée du moins était-elle déjà bien avancée.

Les Archives contemporaines.

Les premiers documents du fonds d'archives contemporaines sont datés du milieu du XIX^e siècle avec le renouveau de Sénanque, après la Révolution. La personnalité de l'abbé Barnouin domine cette histoire sur près d'un demi-siècle. Un tableau le représente en buste avec la légende réservée en bordure : « Il ne suffit pas de prier, il faut prier avec confiance ». Confiance, constance, persévérance, fidélité sont des qualités majeures qui semblent bien avoir guidé la vie de Dom Barnouin dont nous allons esquisser ici quelques traits.

Luc, Léon, Patrice Barnouin est né à L'Isle sur la Sorgue le 18 mars 1815. Il est décédé à Lérins le 8 janvier 1888, à l'âge de 73 ans. (*La famille Barnouin était une des nombreuses familles d'artisans qui ont existé à L'Isle au XIII^e siècle, menuisiers de père en fils. C'est son arrière grand-père, François Barnouin, qui a exécuté le rétable de la chapelle de l'hôpital. Cf. Julien Guigue : « Notes sur l'Isle » Avignon, Rullière, 1939).*

Passons sur sa jeunesse. En octobre 1833, à l'âge de 18 ans, Luc Barnouin commence ses études au petit séminaire de Sainte Garde d'où il entre au grand séminaire d'Avignon. Ordonné prêtre le 10 juin 1843, à l'âge de 28 ans, il est nommé vicaire à La Palud. Toutefois, son

désir est d'entrer dans les ordres et il est un peu exaucé en acceptant la charge de faire revivre une communauté dans une ancienne commanderie de l'Ordre de Malte, Notre-Dame de la Cavalerie à La Bastide des Jourdans. Il y est installé le 9 octobre 1849 avec un prêtre et trois frères laboureurs. Le couvent fut béni le 24 avril 1850 par Mgr. Debelay, archevêque d'Avignon, qui présida, ce jour-là, à la prise d'habit de quatre frères. Le nombre des moines augmenté permit un bon travail de défrichage et la plantation de 3000 pieds de vigne et de 400 mûriers. Cependant, des divergences de vue avec les propriétaires et leur refus de céder la Cavalerie à la Communauté poussent le Père Barnouin à porter, dès lors, son intérêt sur Sénanque qui avait été vendu comme bien national à la Révolution. Son nouveau propriétaire, M. de Pluvinal, époux de Louise d'Alexis de Léouze héritière de sa tante Honorine de Léouze, parlait de se démettre de ce bien. Promesse de bail et de vente donnée, et encouragé par Mgr. Debelay, il réunit un chapitre extraordinaire qui décide de quitter la Cavalerie pour Sénanque. L'approbation officielle de l'archevêque est donnée le 11 avril 1854, et le 26, avec quatre de ses religieux, il prend possession du monastère de Sénanque. Le Père Barnouin prendra le nom en religion de Marie Benoît en 1854 et de Marie Bernard en 1857.

Dans les « Annales de Sénanque », on lit pages 4 et 5 sous les signatures de fr. Marie Robert, secrétaire et de fr. Marie Benoît, supérieur : *La journée du 29 avril 1857 a vu s'accomplir un fait bien important pour la Communauté. C'était la signature de l'acte passé devant notaire d'achat des terrains et du couvent composant la propriété de Sénanque. Ce fait devient une garantie de l'existence et de l'avenir temporel de la Communauté... La Communauté s'est réunie vers onze heures dans la salle capitulaire, où se rendirent bientôt monsieur de Pluvinal, ancien propriétaire accompagné du notaire, des témoins Messieurs Pascal, curé des Imberts et Peyron, docteur en médecine, et de plusieurs personnes considérables ecclésiastiques ou laïques qui avaient été invitées à assister à cet acte civil. Après la signature de l'acte un dîner a été offert aux personnes invitées dans une des salles de couvent ; ensuite on s'est rendu à l'église pour chanter un Te Deum d'actions de grâces. Enfin le Révérend Père Supérieur a donné la bénédiction solennelle du Saint Sacrement et nous avons supplié notre Divin Maître de répandre ses faveurs particulières sur ses serviteurs et sur l'œuvre de restauration de Sénanque... . L'acte d'acquisition fut ainsi dressé par Maître Hilaire Courtin, notaire à Gordes, au prix de 34.000 frs.*

Tout ce qui se passa à Sénanque dans les années qui suivirent tient du prodige.

- En 1858, achat de l'ancienne abbaye de Fontfroide avec 600 hectares de terre et de montagne à M. de Saint Aubin au prix de 80.000 frs.
- En 1859, achat de l'ancien couvent de St Hilaire à Ménerbes dans le Luberon avec 30 hectares à M. Amic au prix de 30.000 frs.
- En 1861, achat de La Bastide Vieille à Lagnes avec 56 hectares à la famille Jury au prix de 120.000 frs.
- En 1863, achat de La Garde Dieu à Mirabel près de Montauban, ancienne abbaye de l'Ordre de Cîteaux.
- En 1864, achat du domaine de Ségrès de 125 hectares entre Riez et Moutiers, cédé par Mgr. Jordany, évêque de Fréjus.
- En 1869, achat de l'île de St Honorai et du monastère de Lérins à Mgr. Jordany et où le Pape Pie IX autorise par bref du 1 octobre 1869 l'abbé de Sénanque à faire résidence.
- Entre temps, en 1863, le cardinal Billiet, archevêque de Chambéry avait appelé le Père Barnouin pour qu'il remplaçât par ses moines à Hautecombe les cisterciens de l'observance italienne, ce qui se fit le 8 mai 1864. Par ailleurs, le Père Barnouin s'occupait avec Julie Aymes, d'Avignon, en religion Sr Marie de l'Incarnation, d'un couvent de cisterciennes dans la commune de Reillanne au plateau de Valensole.

Comment s'expliquer de telles réalisations, la fondation de toutes ces maisons réunies par un bref du Saint Siècle sous le nom de Congrégation de Sénanque avec un vicaire général en tête

Dom Marie Bernard ? A côté de cette oeuvre monastique, Dom Marie Bernard avait conçu une fondation d'un autre ordre « L'association générale et perpétuelle pour la délivrance des âmes du purgatoire », approuvée par l'archevêque d'Avignon le 1 décembre 1859. La cotisation était de 1 fr. au moment de l'inscription. Dès 1861, on comptait 222.000 inscrits sur le catalogue et quelques années plus tard 1.500.000 ! Le monde entier souscrivait. « La pieuse ligue » fondée dans le même esprit à Lérins en 1884 n'eut pas un succès moins grand, en Amérique surtout.

Dom Marie Bernard, en résidence à Lérins après 1872, continua avec éclat l'oeuvre commencée à Sénanque : l'abbaye fut embellie, une distillerie construite pour la «Lerina», un orphelinat organisé, une imprimerie permit de publier « L'écho de Lérins » qui devint « Les sept étoiles de Lérins ». Vers la fin de ses jours, à l'occasion du jubilé sacerdotal du Pape Léon XIII, Dom Marie Bernard eut l'idée de lui offrir le Magnificat en 170 langues.

Dom Marie Bernard mourut à Lérins le 8 juin 1888. Un service funèbre fut solennellement célébré le 22 août suivant auquel assistèrent les abbés de Fontfroide et de Hautecombe, l'abbé général de l'Ordre de Cîteaux et plusieurs évêques. Le chanoine Marrel, archiprêtre de Saint-Agricol d'Avignon, prononça l'éloge funèbre.

En résumé, nous avons ici un aperçu rapide et succinct des archives de Sénanque. Les documents anciens ne sont pas toujours faciles à lire et d'aucuns en mauvais état avec l'impossibilité de reproduction et d'interprétation. Les archives contemporaines faciles à lire, très vivantes, nous sont plus proches par l'esprit et mettent en scène des personnages de l'histoire qui nous est plus familière. Nous avons ainsi trois volets :

1. L'inventaire précis du monastère en 1790 permet d'apprécier le peu d'importance en nombre des moines et de l'intendance au quotidien, au XVIII^e siècle principalement, lié sans doute en partie à la « commende » et à ses incidences.
2. L'essor et l'apogée de la vie cistercienne aux XIII^e, XIV^e surtout et XV^e siècles, à l'époque où, dans un même élan de foi, le monde séculier construisait des cathédrales.
3. Un homme d'église donne plein sens au renouveau spirituel après le siècle dit des lumières et au lendemain de la Révolution. Dom Barnouin est une Figure emblématique de la restauration du monachisme en France, dans l'Ordre cistercien, à rapprocher à la même époque de celle de Dom Guéranger pour l'Ordre bénédictin, lui également prêtre séculier à l'origine. Ajoutons que tous deux avaient pour soutien et défenseur à Rome le cardinal Pitra.